



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 19
Votants : 32
Procurations : 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil
Municipal en date du :
31 mars 2023

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
7 avril 2023

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, DARDENNE Paul, MAUSSAC Florian

Publication en date du :
7 avril 2023

Absents excusés ayant donné procuration :

PELLETIER Jacques, pouvoir à LANDES Jacqueline
DELCASSÉ Marie-Hélène, pouvoir à VARLIETTE Viviane
MALET Jean-Pierre, pouvoir à IRSUTTI Guillaume
TAVENARD Olivia, pouvoir à BOUVIER Vincent
MOUËLLO Françoise, pouvoir à MACHADO Claudine
GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane
BRISACIER Valérie, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à BARBIER Pierre
BOSQ Caroline, pouvoir à DESSEAUX Jean-Pierre
LOIZEAU Marie, pouvoir à PERRET Marie
LAURENT Sandrine, pouvoir à BERTHON Lionel
BESSIERE Maryline, pouvoir à DARDENNE Paul
BOSIO Raphaël, pouvoir à MAUSSAC Florian

Absent excusé :

RAFFENAUD Nicolas

Secrétaires de séance :

Mme PERRET Marie et M. BOUVIER Vincent

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC.2023-076	Décision portant attribution du bureau situé dans les salles Anne-Marie TESTOU à FONCIA le 03-05-23
DEC.2023-077	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 25-03-23
DEC.2023-078	Décision portant sur la révision triennale du loyer du bail emphytéotique de la Gendarmerie le portant de 422 000 € annuel à 432 730 € annuel
DEC.2023-079	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 20-05-23
DEC.2023-080	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ALLEZ pour un montant de 15 765,13 € HT pour des travaux de remplacement à l'église de l'éclairage intérieur sodium en LED
DEC.2023-081	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société PDL pour la plantation d'arbres Route de Bruguières Parcelle AC78 pour un montant de 74 500,00 € HT
DEC.2023-082	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société APF pour des travaux de menuiseries à l'Hôtel de Ville pour un montant de 15 634,00 € HT
DEC.2023-083	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société ALLEZ pour un montant de 1 057,77 € HT pour des travaux d'électricité dans la salle de danse située à Mauvezin
DEC.2023-084	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOCOCLIM pour un montant de 6 265,30 € HT pour des travaux de ventilation contrôlée dans la salle de danse située à Mauvezin
DEC.2023-085	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOS VITRINES pour la fourniture et la mise en œuvre de brise-soleils orientables et de moustiquaires dans la salle de danse située à Mauvezin pour un montant de 17 550,58 € HT
DEC.2023-086	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société SOCOCLIM pour des travaux de climatisation / ventilation à l'école élémentaire Léonard de Vinci afin de rafraîchir des classes pour un montant de 85 148,41 € HT
DEC.2023-087	Décision portant attribution d'un marché subséquent à la société MALET pour la création d'abri et box au refuge d'animaux pour un montant de 66 209,40 € HT
DEC.2023-088	Portant la notification de l'avenant n°1 concernant la société TÉANI dans le cadre du marché 21-MAPA-TVX-08 Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Lucie Aubrac pour le lot n°7 : Menuiseries intérieures pour un montant de - 1 797,38€- Travaux en plus et moins-value
DEC.2023-089	Portant la notification de l'avenant n°1 concernant la société COUFFIGNAL dans le cadre du marché 21-MAPA-TVX-08 Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Lucie Aubrac pour le lot n°4 : Couverture, étanchéité pour un montant de 5 273,23€ HT- Pour un local TGBT
DEC.2023-090	Portant mise en œuvre de la formation préalable à l'armement auprès du CNFPT
DEC.2023-091	Portant mise en œuvre de la formation d'entraînement au maniement d'un revolver ou d'un PAS (B1) et si dotation d'un lanceur de balle de défense (B3/C3), du 14/04/2023, au Stand de tir de Fenouillet, au bénéfice
DEC.2023-092	Portant mise en œuvre de la formation d'entraînement au maniement d'un pistolet à impulsions électriques (B6), du 24/01/2023, à la salle Mauvezin

DEC.2023-093	Portant adhésion à l'AUAT pour un montant de 150€
DEC.2023-094	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA approfondissement, qualification surveillance de baignade
DEC.2023-095	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi-Pyrénées pour la formation BAFA approfondissement, création de jeux et animation de nouvelles activités

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 7 avril 2023

Grégoire CARNEIRO,



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. CARNEIRO". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CASTELGINEST" around the top edge and "31120 - GERS" around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux-mille-vingt-trois, le sept avril
Présents : 19	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Votants : 32	
Procurations : 13	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 31 mars 2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 7 avril 2023	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, MACHADO Claudine, ABEILHOU Stéphane, BARBIER Pierre, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, MAGNA Christine, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, DARDENNE Paul, MAUSSAC Florian
Publication en date du : 7 avril 2023	Absents excusés ayant donné procuration : PELLETIER Jacques, pouvoir à LANDES Jacqueline DELCASSÉ Marie-Hélène, pouvoir à VARLIETTE Viviane MALET Jean-Pierre, pouvoir à IRSUTTI Guillaume TAVENARD Olivia, pouvoir à BOUVIER Vincent MOUËLLO Françoise, pouvoir à MACHADO Claudine GARDES Philippe, pouvoir à ABEILHOU Stéphane BRISACIER Valérie, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à BARBIER Pierre BOSQ Caroline, pouvoir à DESSEAUX Jean-Pierre LOIZEAU Marie, pouvoir à PERRET Marie LAURENT Sandrine, pouvoir à BERTHON Lionel BESSIERE Maryline, pouvoir à DARDENNE Paul BOSIO Raphaël, pouvoir à MAUSSAC Florian
	Absent excusé : RAFFENAUD Nicolas
	Secrétaires de séance : Mme PERRET Marie et M. BOUVIER Vincent

Objet : Attribution de l'appel d'offres ouvert pour la mise en place et la location de bungalows pour l'école maternelle Françoise Dolto

Afin de permettre l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Françoise Dolto, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la mise en place et la location de bungalows à usage scolaire sur les parcelles BD 61 et 62 propriétés de la commune durant la période de travaux.

Une offre a été reçue et a été analysée par la Commission d'Appel d'Offres sur la base des critères suivants :

1. Critère « Prix » pondéré à 40 %.
2. Critère « Délais selon le planning proposé » pondéré à 40 %.

3. Critère « Mémoire technique » pondéré à 20 % :
Sous critère 1 « Présentation de l'offre » pondéré à 30% ;
Sous critère 2 « Références » pondéré à 20% ;
Sous critère 3 « Moyen humain et matériel » pondéré à 30% ;
Sous critère 4 « Cohérence de la proposition » pondéré à 20%.

Lors de sa séance du 05 avril 2023, la Commission d'appels d'offres a choisi l'offre de la société COUGNAUD pour un montant de 353 350 € HT hors actualisations contractuelles pour 4 ans maximum.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux le 9 mai 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce relatif à ce marché avec la société COUGNAUD.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;
Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, régissant l'appel d'offres ouvert ;
Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatifs au classement des offres ;
Considérant la nécessité de mettre en place et de louer des bungalows à usage scolaire pour les besoins de l'école maternelle Françoise DOLTO suite à l'épisode de grêle de septembre 2022 ;
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise choisie sous réserve que cette entreprise produise ses attestations fiscales et sociales ;

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce relatifs à ce marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales ;
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 7 avril 2023

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest